



NOTE D'ORIENTATION SUR LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

CADRE GENERAL

Le processus budgétaire sous le prisme du genre, traduit aussi l'engagement de la Tunisie quant au respect des droits de l'homme et quant à l'atteinte du développement durable.

En effet l'intérêt accordé à l'égalité entre les femmes et les hommes n'a cessé de prendre une place importante en Tunisie qui a ratifié toutes les conventions et les traités internationaux dans ce domaine.

Cet engagement a été réaffirmé par un ensemble de réformes institutionnelles et législatives nationales. La Constitution de 2014 se dresse à la tête de ces réformes.

C'est dans ce contexte, que **la loi Organique du Budget (LOB)** n°15 du 13 février 2019 vient consolider cet arsenal juridique en faveur de l'égalité Hommes / Femmes, en institutionnalisant la dimension genre au niveau du budget à travers **la Budgétisation Sensible au Genre communément représentée sous l'acronyme (BSG).**

Dans ce même cadre, la nouvelle loi organique du budget (LOB) dispose dans son **article 18** que : « *Le responsable du programme œuvre à la préparation du budget sur la base d'objectifs et d'indicateurs **qui garantissent l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales sans discrimination et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base*** »



OBJECTIF GENERAL DE LA NOTE

La présente note a pour objectif de proposer un cadre de référence unifié aux chefs de mission, aux responsables de programme et à tout autre acteur intervenant dans la mise en œuvre de la démarche BSG.

Elle se propose de définir la budgétisation sensible au genre BSG, d'expliquer son utilité et de donner un aperçu sur le processus de son intégration.

QU'EST-CE QUE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE (BSG) ?

La BSG est une **démarche de l'intégration de la dimension genre dans le processus budgétaire**. Elle implique l'analyse des besoins spécifiques des femmes et des hommes et leurs prises en compte dans les politiques publiques pour une meilleure performance et pour la promotion de l'égalité entre les deux sexes.

Les citoyens ne sont pas des personnes abstraites et n'ont pas des besoins identiques. Effectivement, ils sont des femmes et des hommes, des filles et des garçons issus de différentes catégories socioéconomiques et régions avec leurs disparités. Ils vivent dans des conditions variées. Ils ont par conséquent **des besoins diversifiés**.

La budgétisation sensible au genre cherche par ailleurs à améliorer l'efficacité des crédits budgétaires à partir d'une analyse des besoins spécifiques des deux sexes dans le but d'améliorer la performance des politiques publiques, promouvoir la qualité de vie des hommes et des femmes sur un pied d'égalité et parvenir à un développement durable.

La budgétisation sensible au genre **n'implique pas** de :

- Diviser le budget de l'État à parts égales entre les femmes et les hommes.
- Mettre en place, dans le cadre du budget général, un budget à deux parties, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes.
- Porter un intérêt uniquement pour les femmes



- Mettre en place un budget spécifique aux femmes
- Augmenter le budget réservé aux femmes ;

Il s'agit plutôt d'analyser le budget en tenant compte de la dimension genre afin de déterminer si ce dernier pourra répondre aux différents besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

Elle peut en outre évaluer les intersections entre les femmes, les hommes et d'autres dimensions tel que l'âge, la catégorie sociale, la région....

QUEL EST L'UTILITE DE LA BSG ?

L'intégration de l'approche Genre dans le processus budgétaire, vient non seulement compléter les efforts de l'Etat précités, mais joue également un rôle central et structurant en matière de confirmation de la crédibilité de ces efforts.

En effet, le budget n'est jamais neutre. Il constitue un instrument qui traduit les politiques publiques et les stratégies sectorielles.

De ce fait, un Budget Sensible au Genre a une portée structurante et stratégique du fait qu'il répond à des objectifs aussi bien politiques, économiques que sociaux.

Dans cette optique la BSG constitue l'un des :

- Outils de concrétisation des droits de l'Homme et de réduction des inégalités.
- Instruments renforçant la logique axée sur la performance dans la gestion publique. La nouvelle approche budgétaire axée sur la performance et intégrant la dimension genre permet le passage des intentions exprimées vers des mesures concrètes ayant un effet tangible.
- Outils fondamentaux pour assurer la transparence du budget
- Mécanismes de réalisation de l'équité, de l'égalité et de la justice sociale.
- Outils de renforcement des liens entre les impacts sociaux, économiques et politiques dans une optique de développement durable.

La BSG cherche en outre à faire évoluer la gestion du budget de l'Etat dans le but de garantir la pleine réalisation des engagements en matière d'égalité Femmes/Hommes.

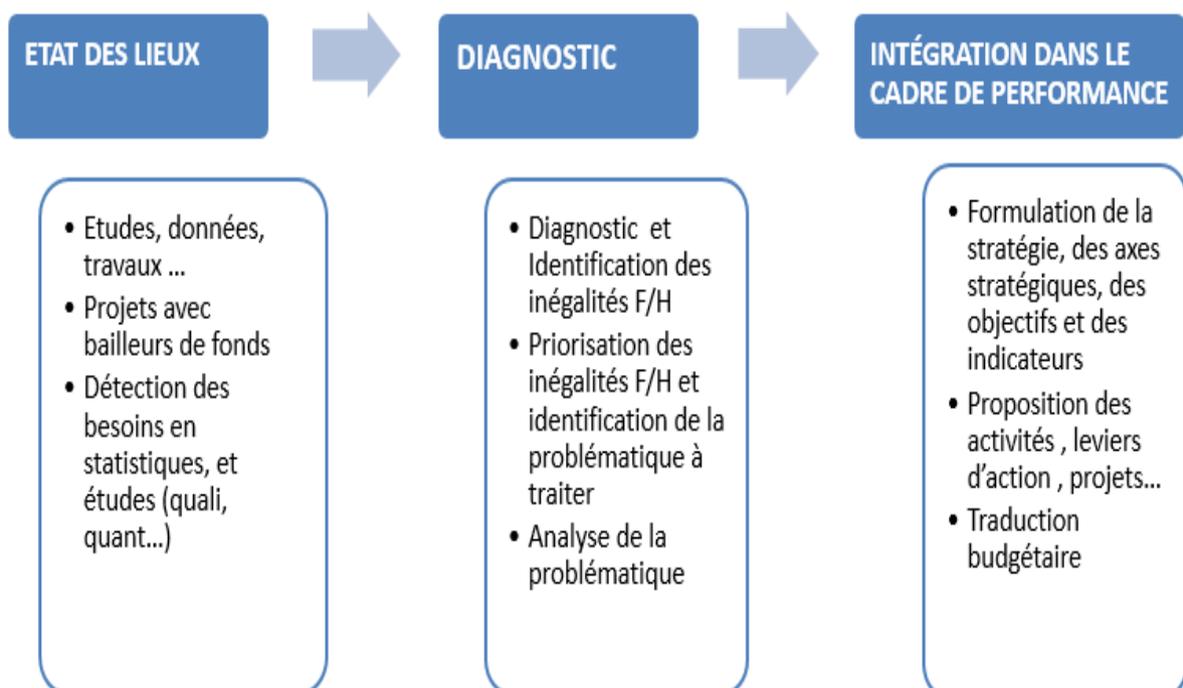
COMMENT INTEGRER L'APPROCHE GENRE ?

L'intégration de l'approche genre dans le budget peut prendre différentes formes.

La Tunisie a opté pour une démarche pragmatique s'appuyant sur des faits réels et des outils d'analyse méthodologiques.

La figure ci-dessous illustre les **étapes** à prendre en compte pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation budgétaire.

Figure 1 : Etapes de la BSG





Etape 1 : État des lieux

L'étape de l'état des lieux permet de prendre conscience des inégalités des sexes. Elle s'intéresse dans ce sens à la collecte, l'analyse et la compréhension des données, les études et les statistiques internationales et nationales disponibles sur les inégalités dans le secteur. Il y a lieu d'identifier tous les acteurs publics et privés impliqués dans le secteur, leurs caractéristiques, leurs problèmes et leurs besoins. Il faut aussi connaître leur sensibilité et/ou implication et engagement par rapport à la question de l'égalité Hommes / Garçons- Femmes / Filles, ainsi que leur capacité à promouvoir le changement.

Il s'agit de ce fait de :

- ❖ Exploiter tous les documents et les textes juridiques liés à la promotion de l'égalité Femmes- Hommes dans le secteur. L'exploitation de ces documents donnerait une idée générale des tendances et priorités nationales et sectorielles dans ce domaine.
On cite principalement les engagements internationaux (CEDAW, les ODDs auxquels le secteur contribue à leur réalisation ...). Ainsi que du cadre juridique et de référence national touchant à l'égalité femmes/hommes, tel que la constitution de la république de 2014, les lois fondamentales relatives à la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes (Loi organique de 2017 n° 58 du 11 août 2017), le plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation du genre (PANIIG), le plan d'action national de la résolution 1325 ainsi que tout engagement spécifique au secteur
- ❖ Consulter les études et les travaux déjà faits au niveau du secteur.
- ❖ Collecter les données et les statistiques produites et ventilées par sexes
- ❖ Vérifier l'existence des projets financés par des bailleurs de fond réalisés ou en cours de réalisation.
- ❖ Analyser les actions qui ont été menées jusqu'à présent, leur impact et leurs résultats en rapport aux problèmes identifiés liés au genre.

Ce recensement de l'existant peut déboucher sur des pistes d'amélioration tels que : le besoin que certaines études, données et/ou statistiques déjà disponibles soient complétées, d'autres



sont à mettre à jour. Dans certains cas la nécessité même de produire des statistiques et études quantitatives et/ou qualitatives spécifiques peut être ressentie.

Etape 2 : Le diagnostic

Il s'agit de l'étape d'analyse du secteur au regard des inégalités entre les femmes et les hommes. Les analyses sectorielles menées sur le genre permettent de poser les disparités et les problématiques liées à l'égalité. Une priorisation des problématiques détectées permet ensuite de cerner la / les problématique(s) prioritaires d'inégalité Femmes / Hommes à traiter .

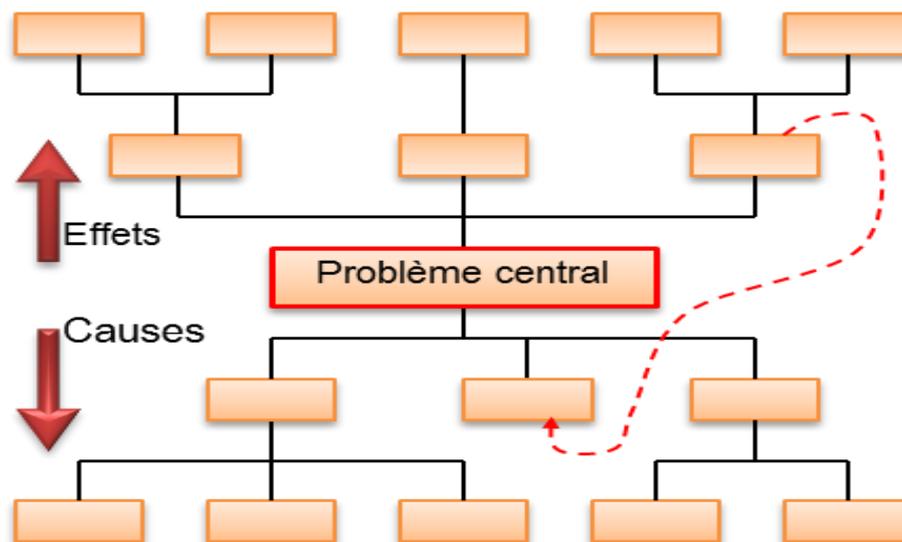
Des outils sont nécessaires pour analyser la dite problématique: relever ses causes / ses effets, identifier les intervenants / responsabilités, définir les objectifs / les indicateurs et enfin arrêter un plan d'actions/ un budget. L'arbre à problèmes, l'arbre à objectifs et la matrice des parties prenantes ainsi que le cadre logique ne sont que des exemples des outils d'analyse.

L'arbre à problèmes constitue un outils parmi d'autres, le plus utilisé par les missions et les programmes pendant cette phase d'initiation. Il ***s'agit d'un outil d'analyse participative qui permet de représenter sous la forme d'un schéma les causes et les effets d'un problème spécifique afin de mieux le comprendre et de mieux envisager sur quoi il sera possible d'agir.***

Sur la base de l'exploitation des données clés, il aide à identifier les causes (directes, sous-jacentes et structurelles) de la problématique centrale ainsi que les effets induits par ces dernières.

Il est recommandé de schématiser l'analyse de la problématique en utilisant la figure suivante:

Figure 2 :
Architecture d'un arbre à problèmes



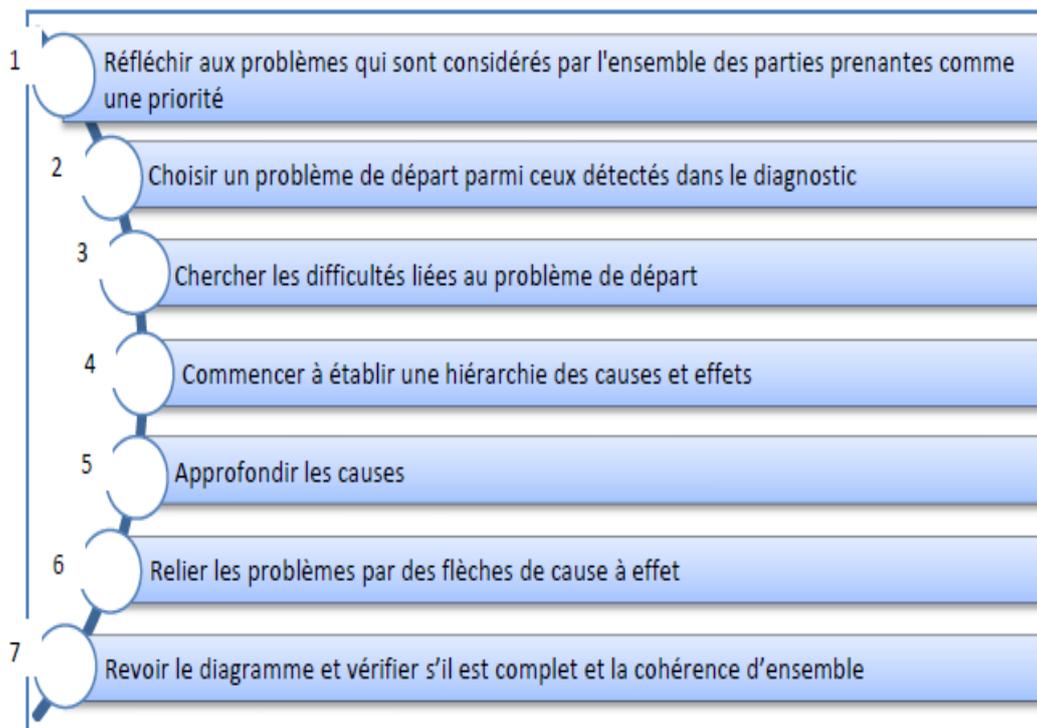
L'arbre à problèmes permet par conséquent de visualiser les problèmes de la situation initiale sous la forme d'un diagramme indiquant les relations de causes à effets du problème central.

Cet exercice se fait en groupe voir en sous-groupes pour avoir des perspectives différentes de la situation examinée.

Il y a lieu au moment de l'identification des causes de se focaliser sur les causes des problèmes dont la responsabilité incombe à la mission et relève du champ de ses attributions voire de la politique publique.

La figure ci-dessous rappelle les étapes clés à suivre pour cerner l'ensemble des problèmes dans le secteur et la construction de l'arbre à problèmes de la problématique à analyser.

Figure 3 :
Etapes d'analyse d'une problématique d'inégalité



Etape 3 : L'intégration dans le cadre de performance et le budget

Une fois que le problème à résoudre est identifié et analysé en utilisant l'outil arbre à problèmes, l'analyse des solutions peut effectivement débuter. Il s'agit tout d'abord de construire l'arbre à objectifs qui est la suite logique de l'élaboration de l'arbre à problèmes.

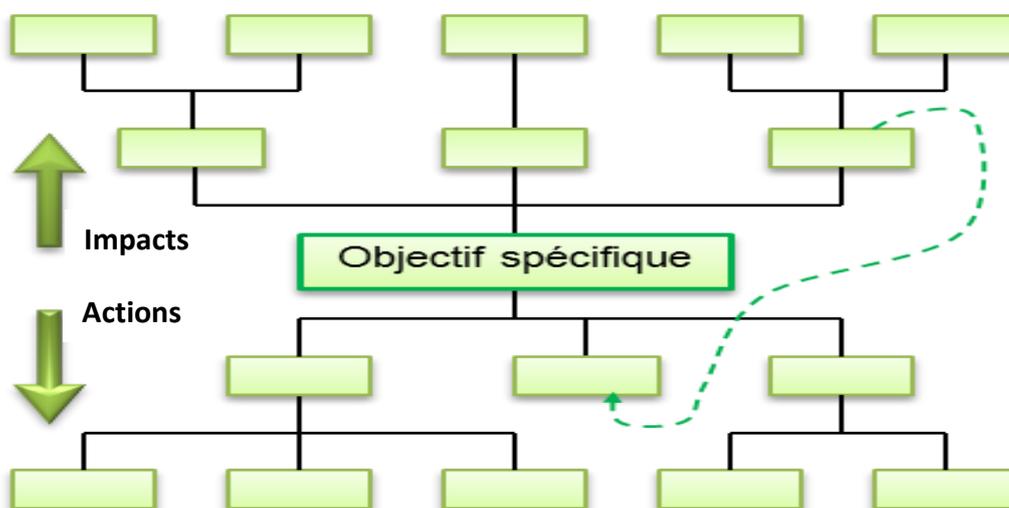
En effet l'état négatif du problème central sera reformulé en état positif souhaité. Cela se duplique pour les causes et les conséquences du problème analysé.

La construction de l'**arbre à objectifs** se fait en remplaçant :

- Au centre : le problème central par l'**objectif**.
- En haut : les effets par **les impacts** .
- En bas : les causes par **les actions à mener**

L'arbre à problèmes devient ainsi un arbre à solutions ou à objectifs permettant de décrire la situation future souhaitée.

Figure 4 :
architecture d'un arbre à objectifs



Il y a lieu au moment de la fixation des objectifs générés de se focaliser sur la résolution des problèmes dont la responsabilité incombe à la mission et relève du champ de ses attributions voire de la politique publique.

Une fois que l'image recherchée est complète, il convient de passer à l'intégration de la dimension genre dans tous les éléments du cadre de performance du programme en question c'est-à-dire :

- ❖ Formuler la stratégie de la politique publique en tenant compte de la dimension genre et procéder à sa déclinaison en un ensemble d'axes stratégiques générés.
- ❖ Fixer les **objectifs** liés à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la résolution de la problématique traitée.
- ❖ Définir des **indicateurs** de performance sensibles au genre qui serviront à mesurer le degré de réduction des disparités constatées entre les sexes.



- ❖ Proposer par la suite des activités, des sous-activités, leviers d'action et éventuellement des projets permettant la réduction de ces inégalités.
- ❖ Passer enfin à la traduction budgétaire des mesures proposées.

L'élaboration d'un cadre de performance intégrant l'approche genre, constitue la première étape dans le processus de la budgétisation sensible au genre. Un processus qui va servir pour la promotion de l'égalité Femme/Homme et la réalisation de la performance de l'action publique.